

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## POUR UNE PLACE FINANCIÈRE COMPÉTITIVE

Il ne serait pas concevable de commencer ce Message sans un hommage à Bernard Droux, qui fut Président de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) de juin 2010 à décembre 2013. Son décès subit, survenu le 11 janvier 2015, nous prive d'une personnalité aux qualités humaines et au sens de l'écoute exceptionnels. Dans une période chahutée pour les acteurs financiers genevois, Bernard Droux a contribué à nouer un dialogue avec les autres secteurs économiques. Il a notamment initié les Assises de la place financière genevoise, qui permettent des échanges directs avec les collaboratrices et les collaborateurs de la branche, et engagé d'importants efforts en matière de formation bancaire et de finance durable. Nous tenons à lui rendre hommage ici pour son engagement en faveur de la place genevoise.

Durant l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action dans les domaines qu'elle a identifiés comme ses objectifs prioritaires. Dans le cadre de la promotion de la place financière, nous avons multiplié nos contacts avec les autorités, les milieux économiques et les médias. Nous avons notamment entretenu des rapports étroits avec le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la ville de Genève. Le dialogue a été particulièrement nourri avec le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, en charge de l'économie. L'importance de l'innovation technologique dans le domaine financier a occupé le centre du débat. Compte tenu des enjeux fiscaux actuellement sur la table et du rôle de la place financière en tant que contribuable de premier plan, des échanges ont aussi tout naturellement eu lieu avec le Ministre genevois des finances, Serge Dal Busco.

Même si cela ne fait pas partie de notre mission première, nous avons aussi noué des contacts avec les autorités fédérales, en particulier avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales Jacques de Watteville. Ces discussions ont reposé sur le même leitmotiv : la réglementation doit être un accélérateur de la compétitivité et non un frein.

Dans cette perspective, nous avons pris position sur l'ambitieuse révision de l'architecture du droit financier orchestrée par le Département fédéral des finances depuis deux ans. Cette réforme devrait permettre à la Suisse de se doter d'une législation conforme aux standards internationaux et de mener en particulier notre pays sur la voie de l'équivalence avec le droit européen (MiFID II). Malheureusement, le projet soumis à consultation dépasse largement ces buts prioritaires et constitue un exemple de « Swiss finish ». Sans entrer dans un jargon technique, il n'est pas concevable que les intermédiaires financiers fassent l'objet d'une présomption de culpabilité par le biais d'un renversement du fardeau de la preuve. Il n'est pas admissible non plus de faire supporter à ces mêmes intermédiaires les frais de la procédure même en cas de plainte infondée. Toutes ces innovations, telles encore l'introduction d'actions collectives comme aux USA, sont dangereuses et pourraient constituer un fâcheux précédent pour toute espèce d'activité économique.

La Confédération a également mandaté différents groupes d'experts en vue d'élaborer une stratégie destinée à assurer l'avenir de la place financière. L'un d'eux, présidé par le Professeur Aymo Brunetti et composé d'éminentes personnalités, a rendu ses conclusions en décembre 2014. Parmi les points positifs, on peut relever la volonté de mieux structurer le processus de réglementations par un dialogue institutionnalisé entre les autorités et le secteur financier. La FGPF sera très attentive à la concrétisation des intentions, souvent abstraites, exprimées dans le rapport Brunetti afin qu'il ne reste pas un tigre de papier.

Dans le domaine de la fiscalité, la FGPF s'est fermement engagée contre l'abolition des forfaits fiscaux. On relèvera le refus de la population suisse, et plus encore celui du peuple genevois à près de 70 %, d'abolir les forfaits fiscaux. Ceci démontre l'attachement des citoyens au fédéralisme et à la compétitivité de la fiscalité helvétique. L'initiative visant à introduire un impôt sur les successions mérite un rejet tout aussi clair dans les urnes en juin 2015, car elle compliquerait considérablement la transmission d'entreprises familiales. Des dizaines de milliers d'entreprises – et, partant, les emplois qu'elles assurent – seraient menacés dans leur existence en cas d'acceptation de ce texte.

Le dossier crucial pour la prospérité économique du canton est sans conteste l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). C'est le lieu de rappeler que la place financière genevoise a la particularité d'être organisée sous forme de « cluster » qui réunit une mosaïque d'activités, étroitement liées les unes aux autres. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Pour donner un ordre d'idée, la contribution de la place financière et du secteur du négoce de matières premières représente environ 40 % du PIB genevois. Or, de nombreuses sociétés, actives dans les domaines du négoce, de l'armement maritime et des multinationales, bénéficient d'un statut fiscal. Afin de pouvoir conserver cette chaîne de valeur unique au monde, il est donc impératif de remplacer l'abolition de ces statuts par la fixation d'un taux d'imposition unique à 13 %. Cette solution élaborée par le gouvernement genevois bénéficie du soutien déterminé de la FGPF.

Dans le domaine de la formation, la FGPF a poursuivi le dialogue avec le Département de l'instruction publique et a rencontré sa nouvelle cheffe, la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, intéressée par toutes les filières de formation : de l'apprentissage à la recherche fondamentale, en passant par la formation continue. La participation de la FGPF à la HEC Career Starter Week et au Zoom Métiers 2014 organisé par l'Office de l'orientation, la formation professionnelle et continue (OPPF) constitue un pas important dans cette direction. La place financière genevoise possède de nombreux atouts. Ils s'appellent savoir-faire, qualité, sens du service et innovation. Pour concrétiser ces cartes maîtresses, le facteur humain demeure crucial. Il est donc essentiel d'attirer, de former et de conserver des talents en mesure de relever les défis actuels et surtout futurs.

Un élément reste acquis : une place financière forte est à l'avantage de l'ensemble de l'économie et donc de l'ensemble de la population. L'engagement sans faille de la FGPF permettra à la place financière genevoise de rester un centre d'excellence en matière de gestion de fortune privée et institutionnelle, de financement du négoce et, enfin, de banque commerciale et de détail. Ces trois piliers complémentaires continueront à faire le succès de la Place et à contribuer à la prospérité de notre économie. La place financière est utile ; elle est même indispensable au maintien de notre niveau de vie, à nos emplois et à notre avenir.

Nicolas Pictet  
Président